



Inculpation de violence sur personne en état d'ivresse

Par **Betp**, le **24/05/2018** à **02:00**

Bonjour,

Il a quelques temps j'ai eut une forte dispute avec mon compagnon dans la rue pour un malentendu et bien sûr même si je ne me souviens pas exactement de tout, nous étions tous les deux ivres. Il me jetait la faute d'avoir commis un acte irrespectueux envers lui alors que je n'ai le souvenir de rien. Cherchant à m'expliquer pour éclairer le problème, il n'a rien voulu entendre et est parti. En insistant la dispute a évolué en jurons et jusque dans le métro où je cherchais à comprendre pourquoi en tirant de sa chemise pour qu'il m'écoute ou de son bras afin de l'avoir face à moi. Étant gravement en ivresse je ne tenais pas bien debout et je tombais sans cesse et à un moment donné il m'a poussé et ne tenant pas debout je suis tombé sauf que je suis tombé en arrière de tout mon poids. Je tiens à dire que je n'ai absolument rien, ni bosse, ni égratignure sauf que la caméra de la ratp dit que j'ai été filmé de loin loin loin et que monsieur m'aurait foutu un coup de poing sauf que je l'aurais senti ce coup de poing mais non. J'ai fait de la garde à vu puis raconté tout ce que j'ai dis au policier sauf que eux pensent aux violences sur personne en état d'ivresse et l'ont inculpé à ne pas entrer en contact avec moi jusqu'au jour de l'audience et à une possible amende. Il a un casier judiciaire vierge et à bientôt la trentaine, ne fume pas, ne se drogue pas, ne bois pas sauf cette fois là et ce mal entendu de la part des policiers a sali son image et sa réputation alors que j'ai expliqué qu'il n'y a rien eut. Je veux savoir si on peut lui enlever la "violence sur compagne en état d'ivresse".

Svp aidez moi, on va se marier dans pas longtemps.

Merci.